

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BREST - 2901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 26/06/2024 - 3844 - 2010 D 00068 - 519 796 502 - SCI 48 degrés NORD

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Anaïg BARZIC
Pierre-Yves CORRE
Christophe GIOT
Jacques GUILLOU
Paul GUILLOU
Jean-Baptiste GOUTTENOIRE
Michel JAOUEN
Mikaël ROUET
Philippe VATTIER

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Société 48° NORD
558 rue Jurien de la Gravière
29200 BREST

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SCI 48° NORD EN SAS

www.ouestconseils.bzh



OUEST CONSEILS BREST 6 rue Jacques Daguerre - CS 50127 - 29803 Brest Cedex 9 - Tél. 02 98 44 25 32 - Email : contactbrest@ouestconseils.fr
Ouest Conseils Brest - S.A.R.L. au capital de 1 151 840 € - R.C.S. BREST 342 047 552 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique



BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SCI 48° NORD EN SAS

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associée unique en date du 14 juin 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels au 31/12/2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification, la société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes.

Ces comptes annuels font apparaître des capitaux propres d'un montant de - 217.982 € (dont le résultat de l'exercice s'élève à -434€).

Il ne nous a pas été établi de situation comptable intermédiaire.

Cependant, en date du 5 février 2024, il a été procédé à une augmentation du capital de la société par apport en nature pour un montant global de 484.090 euros.

.../...

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Les comptes clos le 31 décembre 2023 font ressortir un capital social de 100 euros et des capitaux propres négatifs pour un montant de -217.648 euros.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social à la clôture du dernier exercice.

Aucun avantage particulier n'est stipulé et n'appelle donc d'observation de notre part.

A Gouesnou, le 23 juin 2024

Société OUEST CONSEILS BREST
Commissaire aux Comptes

Mikaël ROCUET

